



**PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE**

Montréal, le 12 juillet 2023

*Direction du Secrétariat corporatif*

**OBJET : Demande d'accès à l'information**  
N/D : 6122.05.0797

---

Bonjour,

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 12 juin 2023.

Nous vous donnons accès aux documents faisant état des revenus provenant des salons de jeux et casinos pour les exercices 2018-2019 à 2022-2023, tels qu'ils apparaissent dans les rapports annuels pour ces années, lesquels sont disponibles à l'adresse suivante: <https://societe.lotoquebec.com/fr/medias-et-partenaires/centre-de-documentation#rapports-annuels-et-trimestriels>

Outre ces informations, veuillez noter que tout autre renseignement est considéré comme une donnée de nature commerciale, traitée de façon confidentielle par la Société et visée par les articles 21 et 22 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Vous pouvez en appeler de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Nous vous prions d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

[Original signé]

François Racine  
Directeur du Secrétariat corporatif  
Responsable adjoint de l'accès à l'information  
Loto-Québec

p. j.